



JANVIER 2018 Note socioéconomique

# Portrait des inégalités socioéconomiques touchant les Autochtones au Québec

JULIA POSCA, chercheure à l'IRIS

---

La réalité des Autochtones au Canada est marquée par des problèmes sociaux de taille. Parmi les enjeux les plus souvent cités, on compte l'accès déficient à l'eau potable, le délabrement et le surpeuplement des logements, les disparitions et assassinats de femmes et de filles ainsi que les vagues de suicides qu'ont connues plusieurs communautés. De plus, les Autochtones subissent encore plusieurs préjugés, alimentés par la méconnaissance de leur réalité quotidienne. Les gouvernements, de leur côté, tardent à apporter des solutions aux injustices vécues par ces communautés, qui se mobilisent quant à elles pour faire valoir leurs droits. Afin d'y voir plus clair, nous dressons dans cette note un portrait de la condition socioéconomique des Autochtones au Québec en mettant l'accent sur les inégalités vécues par rapport aux non-Autochtones. Dans un premier temps, il sera brièvement question de la situation des Autochtones au Canada. Dans un deuxième temps, nous ferons le portrait de la situation des Autochtones au Québec, en nous intéressant d'abord aux données démographiques et géographiques. Ensuite, nous nous pencherons sur les inégalités à caractère économique, telles que l'emploi et le revenu. Enfin, il sera question des inégalités sociales se rapportant notamment à la santé et à la justice.

---

## La situation des Autochtones au Canada

---

Pour bien saisir la situation des Autochtones, on doit l'analyser à l'aune des relations historiques entre les peuples autochtones et les gouvernements fédéral et provincial (et avant la Confédération par ceux des colonies), où s'est manifestée la volonté d'assimiler les Autochtones à la

société canadienne. Parmi les composantes déterminantes de cette relation, on ne mentionnera ici que la mise en place des pensionnats autochtones (ou écoles résidentielles), un réseau d'établissements qui a existé des années 1880 jusqu'en 1996, et qui avait connu des précédents dès les années 1830<sup>1</sup>. C'est environ 150 000 enfants métis, inuit et des Premières Nations qui ont été arrachés à leur famille et leur communauté pour séjourner dans ces écoles financées par l'État. Leur mission explicite était d'intégrer ces

jeunes à la société canadienne en effaçant toute trace de leur culture d'origine<sup>2</sup>. Le Québec a compté 10 établissements de la sorte sur son territoire<sup>3</sup>, qui ont accueilli quelque 13 000 enfants<sup>4</sup>. La Commission de vérité et réconciliation du Canada a conclu en 2015 que ces pensionnats étaient un élément central d'une politique de génocide culturel. De plus, il y a un consensus à l'effet que « [l]e système des pensionnats indiens a eu des répercussions non seulement sur celles et ceux qui ont été obligés de les fréquenter, mais aussi sur de nombreuses générations d'adultes autochtones et sur leurs enfants, ce qui a pu se traduire par des écarts au niveau de la scolarité, du revenu et de la santé<sup>5</sup> ».

L'expérience des pensionnats permet d'expliquer en partie la réalité et les conditions de vie des Autochtones au Canada en 2018, qui ont fait l'objet de plusieurs études et analyses. Un rapport du Centre canadien de politiques alternatives (CCPA) publié en 2010 montre l'importance et la persistance des écarts de revenu entre Autochtones et non-Autochtones au pays<sup>6</sup>. Le CCPA a aussi mis en évidence, dans une étude parue en 2016, que le taux de pauvreté chez les enfants autochtones du Canada atteignait des sommets alarmants dans plusieurs communautés<sup>7</sup>.

Différentes organisations gouvernementales et non-gouvernementales, canadiennes et étrangères, se sont aussi penchées sur les disparités observées entre ces deux groupes. Un rapport du Bureau du vérificateur général du Canada produit en 2011 était sans équivoque : « Il est manifeste que les conditions de vie sont moins bonnes dans les réserves des Premières nations qu'ailleurs au Canada<sup>8</sup>. » Le rapport identifiait l'inefficacité des services et des programmes destinés aux Autochtones comme un des facteurs ayant contribué à reconduire les problèmes vécus par ces communautés. Ces conclusions ont été réitérées dans le dernier rapport du vérificateur général du Canada Michael Ferguson, qui a insisté sur les lacunes dans le traitement des détenu·e·s autochtones et dans le règlement des revendications particulières des Autochtones<sup>9</sup>.

La Commission canadienne des droits de la personne (CCDP) publiait pour sa part un rapport en 2013 qui « confirme que les Autochtones se heurtent encore à des obstacles à l'égalité des chances »<sup>10</sup>. L'année où paraissait le rapport de la CCDP, le rapporteur spécial de l'ONU sur les droits des peuples autochtones était dépêché au Canada pour faire le point sur la situation des peuples autochtones. Dans son rapport publié au printemps 2014<sup>11</sup>, James Anaya observait que « la manifestation la plus évidente des problèmes de droits de la personne au Canada, ce sont les conditions socioéconomiques désolantes des peuples autochtones dans un pays hautement développé<sup>12</sup> », et que la situation s'était peu améliorée depuis une précédente visite 10 ans plus tôt.

Cela étant dit, d'une communauté à l'autre, les conditions socioéconomiques varient parfois de manière importante. On peut donc se demander dans quelle mesure ces constats s'appliquent au Québec. Dans les sections suivantes, nous nous pencherons donc sur la situation socioéconomique des Autochtones au Québec.

## Portrait des inégalités vécues par les Autochtones au Québec

Le portrait présenté dans les lignes qui suivent se base principalement sur les données du recensement de 2016 effectué par Statistique Canada. Il est à noter qu'à l'échelle du pays, « un total de 14 réserves indiennes et établissements indiens ont été partiellement dénombrés. Pour ces réserves indiennes et établissements indiens, le dénombrement des logements n'a pas été autorisé ou a été interrompu avant d'être mené à terme ». Au Québec, 4 réserves ont été partiellement dénombrées et ne font donc pas partie du recensement.

La variable utilisée pour catégoriser la population est celle d'identité autochtone, qui

désigne les personnes s'identifiant aux peuples autochtones du Canada. Il s'agit des personnes qui sont Premières Nations (Indiens de l'Amérique du Nord), Métis ou Inuk (Inuit) et/ou les personnes qui sont des Indiens inscrits ou des traités (aux termes de la Loi sur les Indiens du Canada) et/ou les personnes membres d'une Première Nation ou d'une bande indienne<sup>13</sup>.

Au Québec, les Premières Nations sont les Abénakis, les Algonquins, les Attikameks, les Cris, les Hurons-Wendats, les Innus, les Malécites, les Micmacs, les Mohawks et les Naskapis. Les Inuit forment la 11<sup>e</sup> nation autochtone de la province. Le Québec compte aussi des Métis, tel qu'en attestent les données du recensement qui seront présentées ici, et ce, malgré le fait que le gouvernement québécois ne reconnaisse pas l'existence d'une nation métisse sur son territoire<sup>14</sup>.

### DÉMOGRAPHIE

En 2016, le Canada comptait 1 673 785 Autochtones, dont 182 890 vivaient au Québec, ce qui leur confère un poids dans la population totale de 4,9 % au niveau canadien et de 2,3 % au Québec. Comme on peut le voir au graphique 1, parmi les personnes d'identité autochtone au Québec, un peu plus de la moitié appartiennent aux Premières Nations, 37,9 % sont Métis, 7,6 % sont Inuit, tandis que 3,8 % disent appartenir à plusieurs identités autochtones ou à une identité autochtone autre.

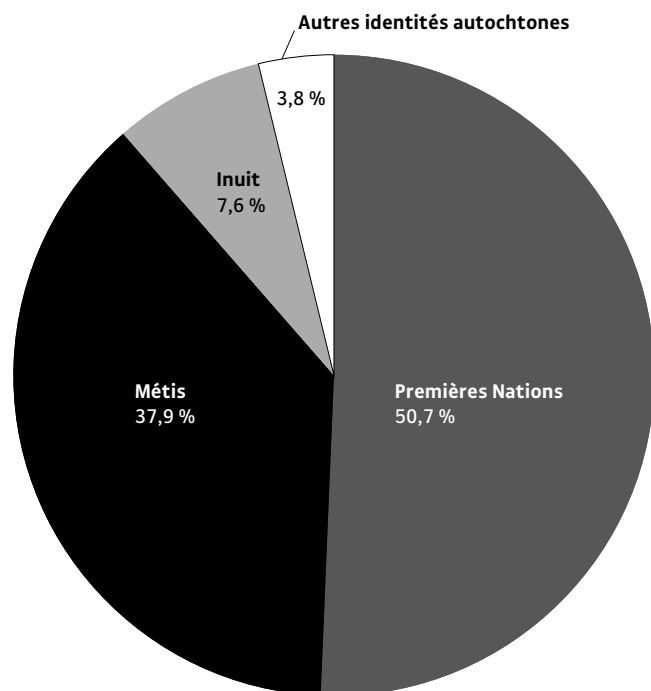
Tableau 1

**Répartition de la population (2016) et variation de la population selon l'identité autochtone (2006-2016)**

		Autochtones (total)	Premières Nations	Métis	Inuit	Non- Autochtones	
Canada	Poids dans la population totale	2006	3,8 %	2,2 %	1,3 %	0,2 %	96,2 %
		2016	4,9 %	2,8 %	1,7 %	0,2 %	95,1 %
		Variation	42,5 %	39,3 %	51,2 %	29,1 %	9,6 %
Québec	Poids dans la population totale	2006	1,5 %	0,9 %	0,4 %	0,1 %	98,5 %
		2016	2,3 %	1,2 %	0,9 %	0,2 %	97,7 %
		Variation	66,1 %	37,5 %	149,2 %	27,4 %	6,8 %

**SOURCE :** Statistique Canada (2016), « Population ayant une identité autochtone selon les deux sexes, total – âge, répartition en % (2016), Canada, provinces et territoires », Recensement, produit n° 98-402-X2016009 au catalogue de Statistique Canada, 25 octobre 2017.

Graphique 1

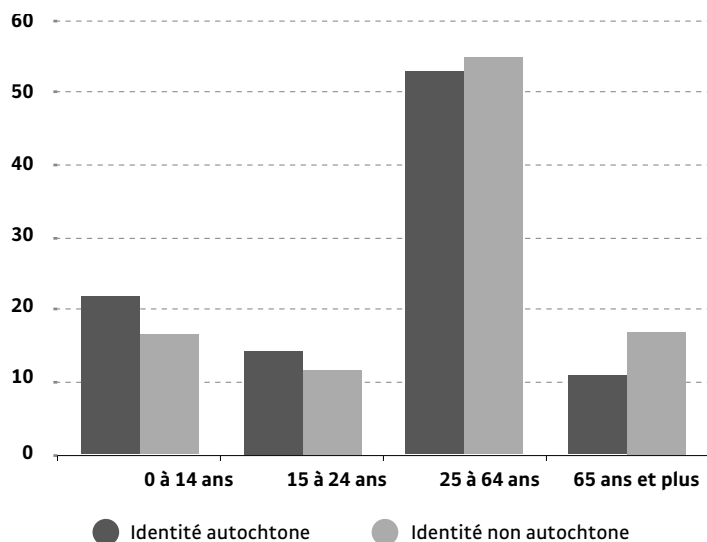
**Population autochtone selon l'identité autochtone, Québec, 2016**

**SOURCE :** Statistique Canada (2016), « Population ayant une identité autochtone selon les deux sexes, total – âge, répartition en % (2016), Canada, provinces et territoires », Recensement, produit n° 98-402-X2016009 au catalogue de Statistique Canada, 25 octobre 2017.

On constate en se rapportant au tableau 1 que la population autochtone a connu une forte hausse dans les 10 dernières années, augmentant de 42,5 % au Canada et de 66,1 % au Québec entre 2006 et 2016. C'est plus de 4 fois la croissance de la population non autochtone canadienne (9,6 %), et près de 10 fois celle de la population non autochtone du Québec (6,8 %) durant la même période. Ces données sont conformes aux études qui montrent que le taux de fécondité des femmes autochtones est plus élevé que celui des femmes non autochtones, un phénomène qui s'explique en partie par les écarts sur le plan de l'accès à l'éducation et au marché du travail<sup>15</sup>, dont il sera question plus bas. Les plus récentes données sur le sujet, qui datent de 2011, indiquent que ce taux est de 2,2 enfants par femme pour les Autochtones au Canada, contre 1,6 dans la population non autochtone<sup>16</sup>. Cette forte croissance s'explique aussi en partie du fait que l'identification à une communauté autochtone est moins stigmatisée qu'auparavant, ce qui incite davantage de gens à indiquer leur identité autochtone dans le cadre du recensement<sup>17</sup>.

Cette croissance rapide de la population autochtone se reflète dans la structure d'âge de ces communautés, qui sont en moyenne plus jeunes que les communautés non autochtones. L'âge moyen des Autochtones au Québec est de 36,4 ans, contre 41,2 ans pour les non-Autochtones. Les Inuit forment la communauté la plus jeune, avec un âge moyen de 26,7 ans. Comme illustré au graphique 2, les enfants de 0 à 14 ans et ceux de 15 à 24 ans représentent respectivement 22 % et 14 % de la population autochtone, contre 17 % et 12 % chez les non-Autochtones. À l'inverse, les personnes de 65 ans et plus représentent 11 % de la population autochtone, alors que chez les non-Autochtones, elles forment 17 % de la population.

Graphique 2

**Répartition selon l'âge et l'identité autochtone (en %), Québec, 2016**

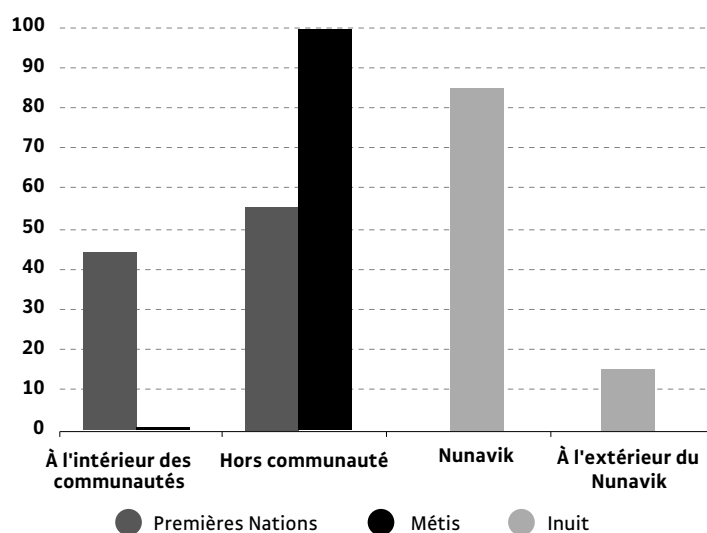
**SOURCE :** Statistique Canada (2016), « Identité autochtone, âge », Recensement, produit n° 98-402-X2016009 au catalogue de Statistique Canada, 25 octobre 2017.

Le graphique 3 montre la répartition des Autochtones selon qu'ils habitent à l'intérieur ou à l'extérieur des communautés (nous employons ce terme plutôt que celui de « réserves » employé dans le recensement) pour les Premières Nations et les Métis, et pour les Inuit, selon qu'ils habitent à l'extérieur ou à l'intérieur du Nunavik, qui est la portion québécoise de l'Inuit Nunangat, le territoire des Inuit au Canada. Alors que les membres des Premières Nations vivent à parts relativement égales en dedans (44,4 %) et en dehors (55,6 %) des communautés, c'est la presque totalité des Métis qui vivent à l'extérieur de celles-ci, tandis qu'une vaste majorité des Inuit vivent sur leur territoire traditionnel au nord du 55<sup>e</sup> parallèle. Nous verrons plus tard que les conditions de vie varient considérablement en fonction du lieu de résidence.

**SCOLARITÉ**

Le niveau de scolarité des Autochtones est, comme on peut le voir au graphique 4, plus faible en moyenne que celui des non-Autochtones. Les Premières Nations (30,5 %), les Métis (19,7 %) et les Inuit (54,2 %) sont beaucoup plus nombreux que les non-Autochtones (13,0 %) à ne détenir aucun certificat, diplôme ou grade. Les Premières Nations (22,9 %) et les Métis (28,2 %) ont cependant obtenu un certificat ou un diplôme d'apprenti ou d'une école de métier dans une proportion plus

Graphique 3

**Lieu de résidence selon l'identité autochtone (en %), Québec, 2016**

**SOURCE :** Statistique Canada (2016), « Identité autochtone, résidence selon la géographie autochtone », Recensement, produit n° 98-400-X2016154 au catalogue de Statistique Canada, 22 novembre 2017.

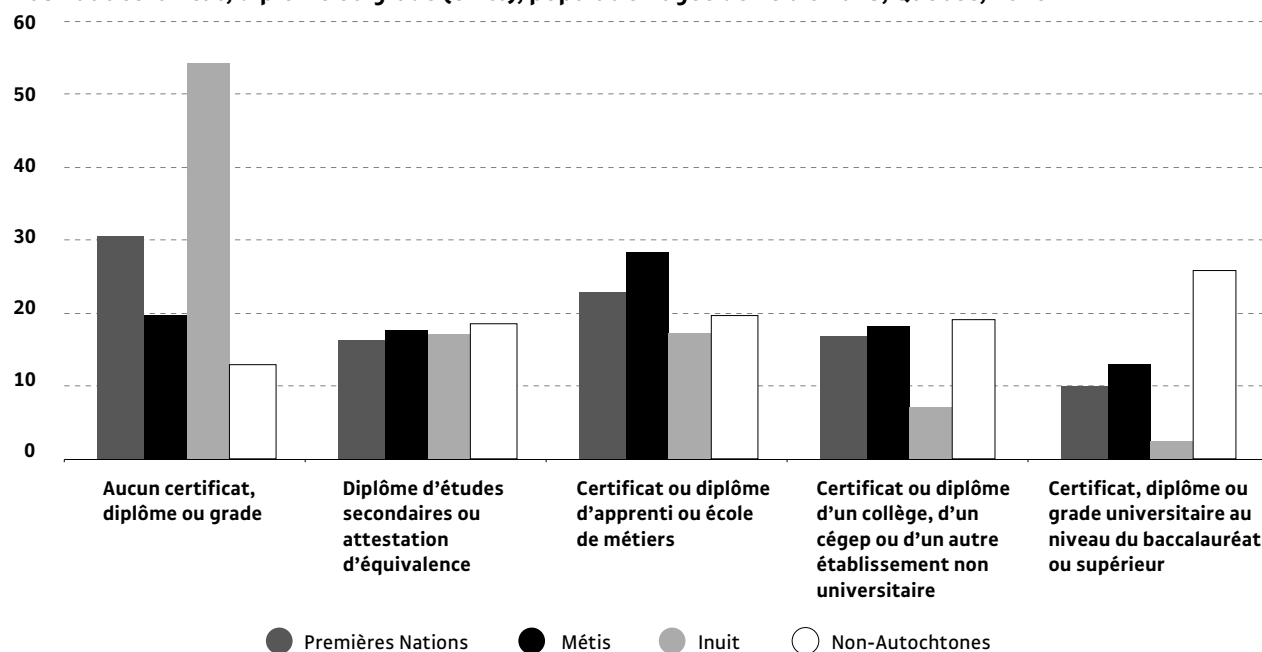
grande que les non-Autochtones (19,7 %). L'isolement de certaines communautés et la barrière linguistique expliquent en partie ces tendances<sup>8</sup>, dont nous verrons plus loin l'impact sur l'emploi et les revenus.

**EMPLOI**

Des disparités importantes subsistent aussi entre Autochtones et non-Autochtones au chapitre de l'emploi, comme on peut le constater au tableau 2. Le taux d'emploi, soit la quantité de personnes occupées en proportion de la population en âge de travailler, est nettement plus faible chez les Autochtones : il est de 63,9 % chez les hommes et de 62,8 % chez les femmes, ratio qui monte respectivement à 78,6 % et à 72,9 % chez les non-Autochtones. Le taux de chômage est environ deux fois plus élevé tant chez les hommes autochtones (14,8 % vs 6,8 %) que chez les femmes autochtones (9,3 % vs 5,2 %). De plus, on remarque un écart plus important entre le taux d'activité et le taux d'emploi des Autochtones, ce qui pourrait vouloir dire que ceux qui peuvent occuper un emploi ont moins de chance de le faire que les non-Autochtones au sein de la population active.

Il faut cependant garder en tête, lorsque l'on considère les données sur l'emploi chez les Autochtones, que plusieurs d'entre eux et elles consacrent du temps

Graphique 4

**Plus haut certificat, diplôme ou grade (en %), population âgée de 25 à 64 ans, Québec, 2016**


**SOURCE :** Statistique Canada, « Identité autochtone (9), plus haut certificat, diplôme ou grade », Recensement de 2016, n° 98-400-X2016264 au catalogue, 22 novembre 2017.

Tableau 2

**Taux d'activité, d'emploi et de chômage, population âgée de 25 à 64 ans, Québec, 2016**

	Taux d'activité		Taux d'emploi		Taux de chômage	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
<b>Premières Nations</b>	74,2 %	68,0 %	62,5 %	61,3 %	15,8 %	9,8 %
<b>Métis</b>	75,8 %	70,6 %	65,6 %	64,7 %	13,4 %	8,4 %
<b>Inuit</b>	75,5 %	72,5 %	61,3 %	63,3 %	18,8 %	12,7 %
<b>Total Autochtones</b>	74,9 %	69,2 %	63,9 %	62,8 %	14,8 %	9,3 %
<b>Non-Autochtones</b>	84,3 %	76,9 %	78,6 %	72,9 %	6,8 %	5,2 %

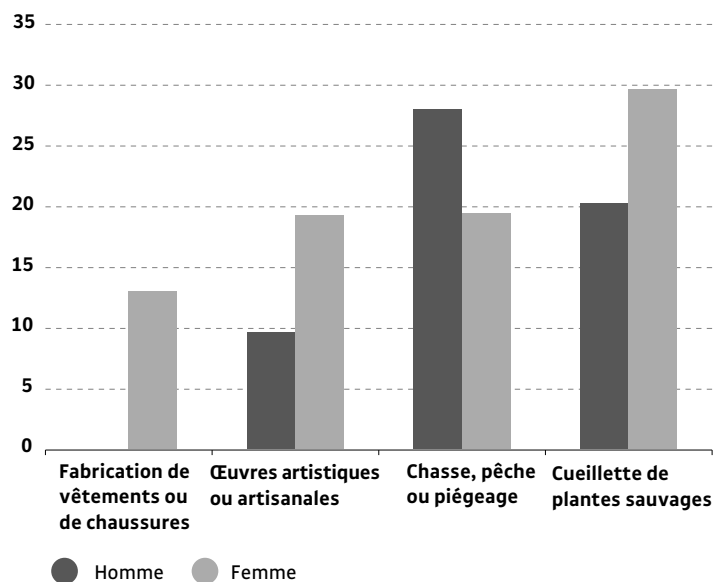
**SOURCE :** Statistique Canada, « Identité autochtone, plus haut certificat, diplôme ou grade, situation d'activité », Recensement de 2016, n° 98-400-X2016266 au catalogue, 22 novembre 2017.

à des activités non salariées qui peuvent néanmoins être considérées comme une forme de travail. L'Enquête sur les peuples autochtones de 2012 révèle en effet que différentes activités traditionnelles sont réalisées par les Autochtones pour leur propre usage ou celui de leur famille ou pour compléter leur revenu<sup>19</sup>. Ainsi, l'année précédant l'enquête, 7,5 % des Autochtones âgés de 25 à 54 ans ont fabriqué des vêtements ou des chaussures, 14,5 % ont fait des œuvres artistiques, 23,6 % ont

chassé, pêché ou piégé et 24,9 % ont cueilli des plantes sauvages, et ce, à des fins personnelles ou pour compléter leurs revenus. Comme on peut le voir au graphique 5, ces taux varient grandement en fonction du genre, mais ils varient aussi beaucoup d'une nation à l'autre. En 2011, 62,2 % des hommes Inuit ont chassé, pêché ou piégé, pour ne citer qu'un seul exemple.

Graphique 5

**Activités réalisées pour son propre usage ou celui de sa famille ou pour compléter son revenu (en %), personnes autochtones âgées de 25 à 54 ans, Québec, 2012**



**NOTE :** Fabrication de vêtements ou de chaussures par les hommes : cette donnée n'est pas assez fiable pour être présentée.

**SOURCE :** Statistique Canada (2012), Tableaux 576-0003 et 576-0007, Enquête auprès des peuples autochtones, 5 décembre 2017.

Tableau 3

**Revenu après impôt médian, population âgée de 15 ans et plus, Québec, 2015**

	Revenu	Écart avec les non-Autochtones	
		en \$	en %
<b>Identité autochtone — total</b>	25 386 \$	4246	14,3 %
<b>Premières Nations</b>	24 550 \$	5082	17,2 %
<b>Métis</b>	26 574 \$	3058	10,3 %
<b>Inuit</b>	24 260 \$	5372	18,1 %
<b>Identité non autochtone</b>	29 632 \$	-	-

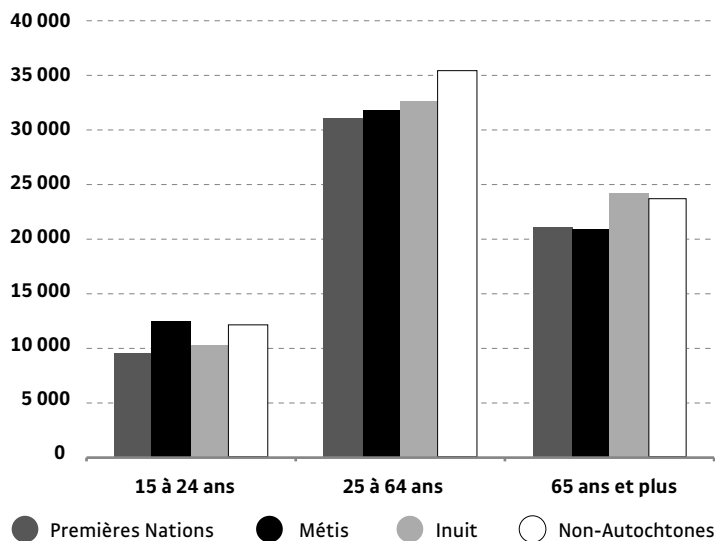
**SOURCE :** Statistique Canada, « Identité autochtone, statistiques du revenu », Recensement de 2016, n° 98-400-X2016170 au catalogue, 25 octobre 2017.

**REVENUS**

Le revenu après impôt médian des Autochtones au Québec était de 25 386 \$ en 2015, soit un revenu 14,3 % moins élevé que celui des non-Autochtones (29 632 \$). L'écart varie cependant d'une communauté à l'autre, et,

Graphique 6

**Revenu après impôt médian (en \$), selon le groupe d'âge, Québec, 2015**



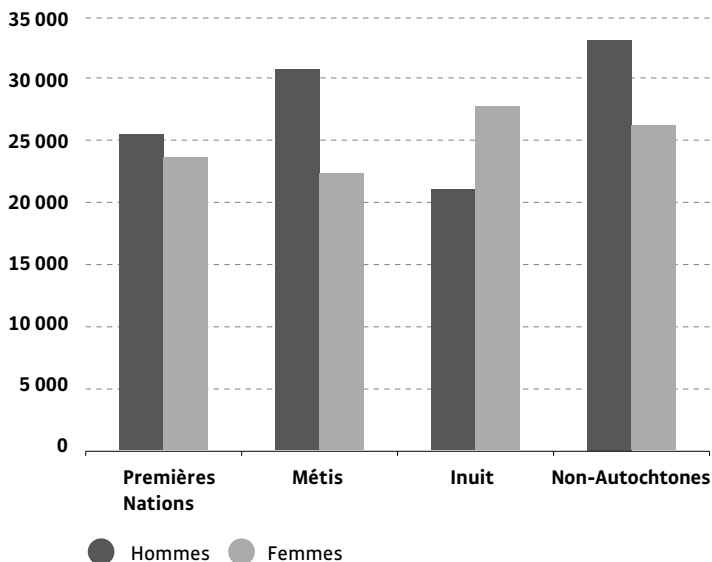
**SOURCE :** Statistique Canada, « Identité autochtone, statistiques du revenu », Recensement de 2016, n° 98-400-X2016170 au catalogue, 25 octobre 2017.

comme on peut le voir au tableau 3, ce sont les Inuit qui sont les plus défavorisés. L'inégalité s'observe aussi lorsqu'on ne considère que les personnes en âge de travailler (25 à 64 ans), dont le revenu médian après impôt s'élève à 35 327 \$ pour les non-Autochtones et à 31 311 \$ pour les Autochtones. Pour les personnes qui ont atteint l'âge de la retraite, on remarque, comme il apparaît au graphique 6, que l'écart se maintient, sauf pour les Inuit, où les aînés sont légèrement plus fortunés que les non-Autochtones du même groupe d'âge.

Par ailleurs, on observe des écarts importants entre les hommes et les femmes, visibles dans le graphique 7. Les hommes autochtones touchent un revenu après impôt médian 16,1 % moins élevé que les hommes non autochtones (et 6,0 % plus bas que celui de l'ensemble de la population non autochtone). Les femmes autochtones ont, pour leur part, un revenu après impôt médian 11,0 % plus faible que les femmes non autochtones et 21,3 % plus faible que celui de l'ensemble de la population non autochtone, puisqu'il leur manque 6 238 \$ pour toucher un salaire équivalent. Fait à noter, l'écart entre les femmes et les hommes est plus grand chez les non-Autochtones (-26,9 %) que chez les Autochtones (-19,5 %). Chez les Inuit, le revenu après impôt médian des femmes est même plus élevé que celui des hommes (+31,3 %).

Globalement, la croissance du revenu des Autochtones entre 2000 et 2015, présentée au tableau 4, a été plus

Graphique 7

**Revenu après impôt médian (en \$), population âgée de 15 ans et plus, Québec, 2015**

**SOURCE :** Statistique Canada, «Identité autochtone, statistiques du revenu», Recensement de 2016, n° 98-400-X2016170 au catalogue, 25 octobre 2017.

Tableau 4

**Variation du revenu après impôt médian, 2000-2015, population âgée de 15 ans et plus, Québec**

	Autochtones	Non-Autochtones
<b>Total</b>	34,2 %	21,2 %
<b>Hommes</b>	33,7 %	7,1 %
<b>Femmes</b>	35,3 %	33,9 %

**SOURCE :** Statistique Canada, «Identité autochtone, statistiques du revenu», Recensement de 2006, n° 97-563-XCB2006008 au catalogue, Recensement de 2016, n° 98-400-X2016170 au catalogue (calculs de l'auteur).

importante que chez les non-Autochtones, essentiellement parce que le revenu des hommes non autochtones a connu une croissance très faible durant cette période.

Comme c'est le cas dans la population en général, le revenu des Autochtones a tendance à augmenter à mesure que leur niveau de scolarité augmente. Ces données sont présentées au graphique 8. Les Inuit qui ont au moins un diplôme d'études secondaires touchent des revenus supérieurs aux non-Autochtones. Avec un baccalauréat en poche, le revenu des membres des Premières Nations et des Inuit dépasse aussi celui des non-Autochtones. Il faut cependant souligner que les individus qui correspondent à ces profils sont très peu nombreux. Certes, le revenu médian des Inuit dotés

d'un diplôme supérieur au baccalauréat est près de deux fois plus élevé que celui des non-Autochtones qui ont le même niveau de scolarité, mais ces résultats concernent moins de 30 personnes. De même, près d'un membre des Premières Nations sur trois n'a aucun diplôme ou grade. On comprend à la lumière de ces données que les obstacles dans la scolarisation et la diplomation des Autochtones ont des répercussions sur leur participation au marché du travail et, conséquemment, sur le niveau de leurs revenus.

Regardons maintenant les tendances en matière de faible revenu. D'abord, il faut dire qu'il existe plusieurs manières de déterminer la faiblesse du revenu d'une personne. Dans le Recensement, la mesure qui a été retenue est celle de la mesure de faible revenu après impôt. Celle-ci « désigne un pourcentage fixe (50 %) de la médiane du revenu après impôt rajusté des ménages privés<sup>20</sup>. » Cela dit, le calcul du faible revenu ne s'applique pas à toutes les personnes d'identité autochtone. En effet, Statistique Canada précise que

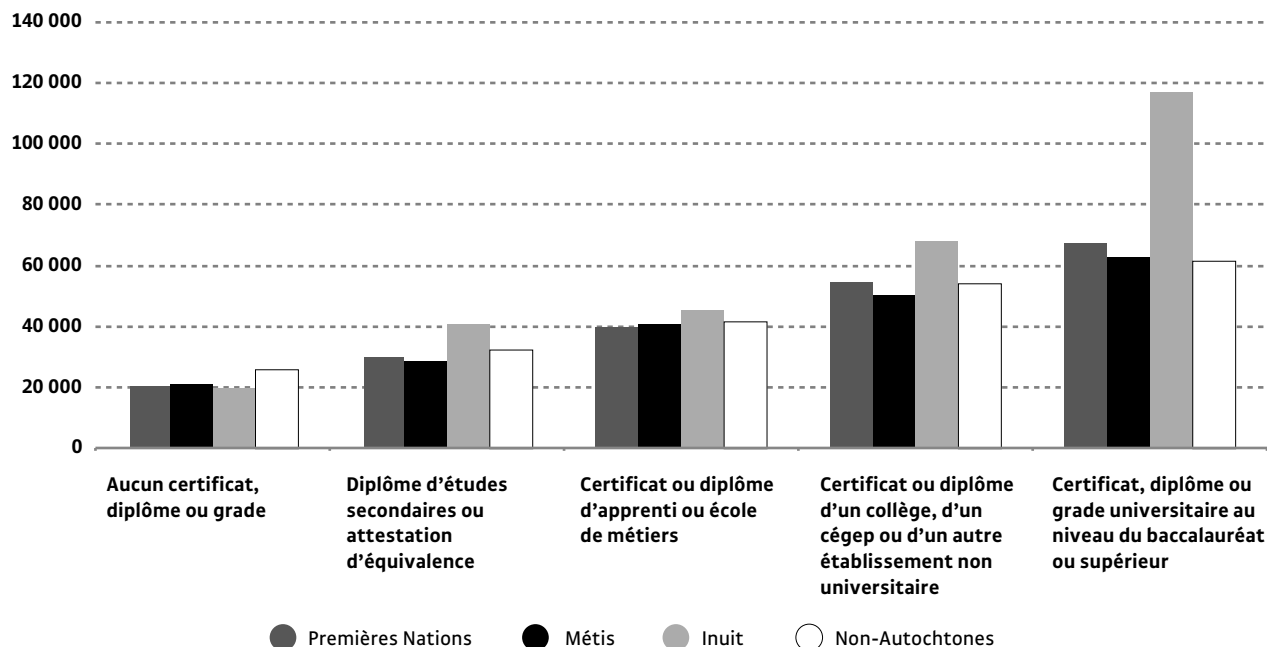
[L]es concepts du faible revenu ne sont pas appliqués dans les territoires et dans certaines régions selon le genre de subdivision de recensement (comme les réserves indiennes). L'existence de transferts importants en nature (comme le logement subventionné et le logement de bande pour les Premières Nations) et l'importante économie de troc ou la consommation de sa propre production (comme les produits de la chasse, de la culture et de la pêche) pourraient compliquer l'interprétation des statistiques sur le faible revenu dans de telles situations<sup>21</sup>.

Les données présentées ici ne s'appliquent donc qu'à une portion des populations autochtones. Plus précisément, 77,2 % des personnes qui ont une identité autochtone font partie du groupe pour lequel la présence d'un faible revenu a été calculée dans le cadre du Recensement en 2016, contre à peu près la totalité des personnes non autochtones<sup>22</sup>.

Les résultats obtenus indiquent tout de même que la prévalence du faible revenu est plus importante chez ces dernières qu'au sein des populations non autochtones. Le taux de faible revenu est ainsi de 21,4 % pour les personnes d'identité autochtone, contre 14,5 % pour les non-Autochtones. Il existe par ailleurs des variations importantes d'un groupe à l'autre. Par exemple, pour les personnes qui s'identifient à plus d'un groupe autochtone (2 760 personnes au Québec, dont 2 710 sont considérées dans le calcul), le taux de faible revenu atteint le chiffre alarmant de 30,6 %. C'est aussi plus d'un enfant autochtone sur cinq au Québec (22,0 %) qui vit dans un ménage pauvre, une situation préoccupante qui touche plus du quart des enfants des Premières Nations (26,7 %), comme on peut le voir au graphique 9. En clair, la pauvreté frappe les Autochtones

Graphique 8

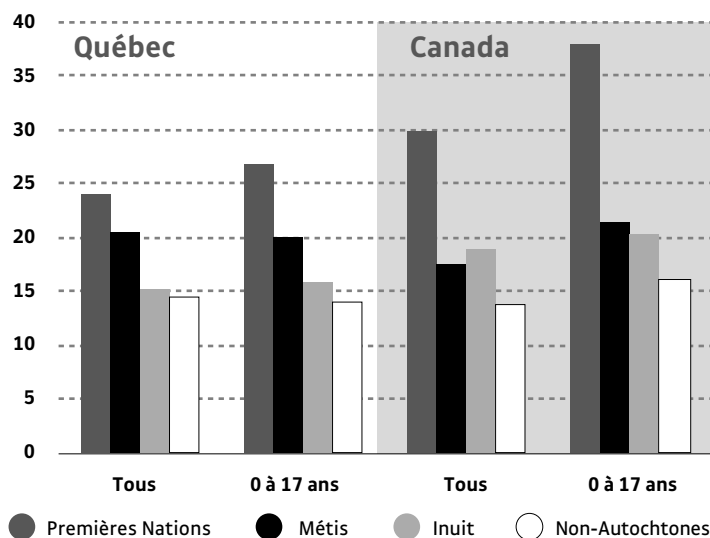
**Revenu d'emploi médian (en \$) selon le plus haut certificat, diplôme ou grade obtenu, population âgée de 25 à 64 ans, Québec, 2015**



SOURCE : Statistique Canada, « Identité autochtone, statistiques du revenu d'emploi, plus haut certificat, diplôme ou grade », Recensement de 2016, n° 98-400-X2016268 au catalogue, 22 novembre 2017.

Graphique 9

**Fréquence du faible revenu (en %), selon l'âge, Québec et Canada, 2016**



SOURCE : Statistique Canada, « Identité autochtone, situation de faible revenu de personne, indicateurs de faible revenu », Recensement de 2016, n° 98-400-X2016173 au catalogue, 25 octobre 2017.

dans des proportions plus grandes, ce qui se répercute comme on le verra dans un instant sur leurs conditions de vie.

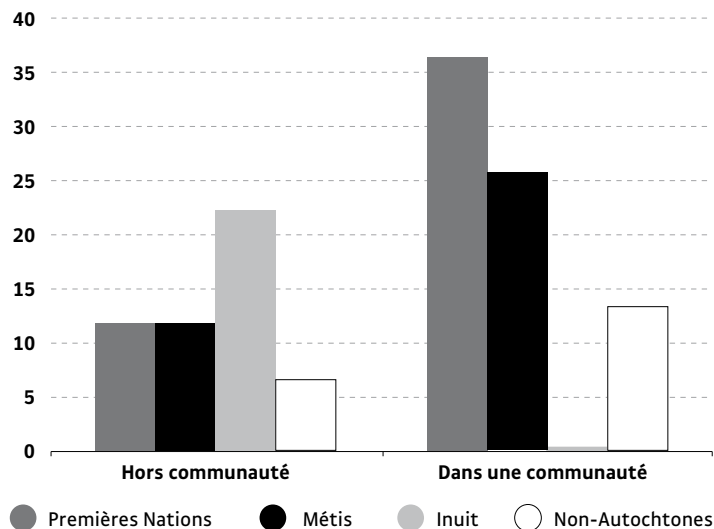
**LOGEMENT**

La situation financière des Autochtones se reflète dans la précarité de leurs conditions de vie. Une proportion importante d'entre eux vit dans des logements délabrés ou surpeuplés. En 2016 au Canada, près d'un Autochtone sur cinq (19,4 %) vivait dans un logement nécessitant des réparations majeures. Par « réparations majeures », on entend « les logements où la plomberie ou l'installation électrique est défectueuse, et les logements qui ont besoin de réparations structurelles aux murs, sols ou plafonds<sup>23</sup> ». Au Québec, la situation est à peine meilleure, alors que 18,1 % des personnes autochtones se trouvent dans cette situation. À titre de comparaison, 6,5 % de la population non autochtone vit dans un logement de cette catégorie.

Les conditions de vie varient cependant en fonction des communautés et du lieu de résidence de la personne. Le graphique 10 présente le pourcentage de gens résidant dans un logement nécessitant des réparations majeures. Les Autochtones vivant à l'intérieur des communautés



Graphique 10

**Proportion de gens vivant dans un logement nécessitant des réparations majeures, Québec, 2016 (en %)**

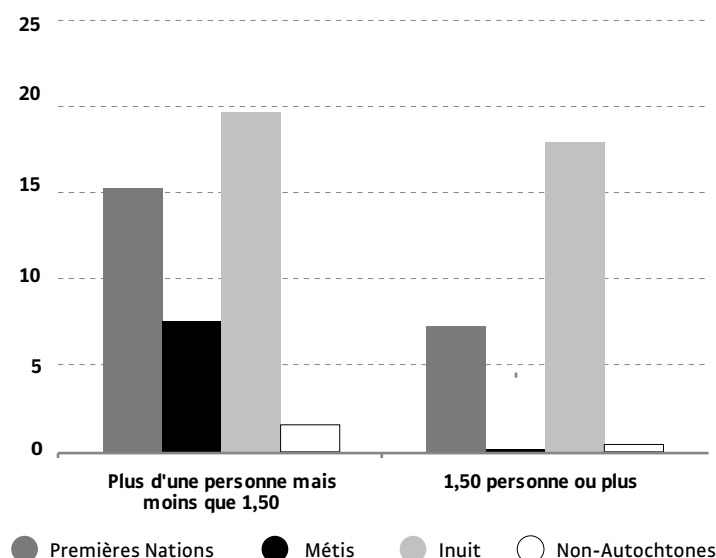
**NOTE :** Pour la catégorie « dans une communauté », nous ne présentons pas les réponses des Inuit, puisque leur nombre est négligeable.

**SOURCE :** Statistique Canada, « Identité autochtone, état du logement », Recensement de 2016, n° 98-400-X2016164 au catalogue, 25 octobre 2017.

sont ceux qui sont aux prises avec la situation la plus préoccupante en matière de logement, alors que plus d'une personne sur trois (36,2 %) des Premières Nations et une personne sur quatre (25,8 %) chez les Métis habite dans un logement nécessitant des travaux majeurs. Cette proportion atteint près de 12 % pour les Premières Nations et les Métis vivant en dehors des communautés, ce qui est tout de même le double des non-Autochtones. La situation du logement dans les communautés inuites n'est guère plus reluisante, alors que plus d'une personne sur cinq (22,2 %) habite dans un logement requérant des travaux majeurs en 2016.

À cette situation de délabrement des logements, il faut ajouter celle du surpeuplement qui affecte particulièrement les populations autochtones vivant dans une communauté. Globalement, 8,9 % des Autochtones vivent dans des logements que l'on peut considérer comme surpeuplés, c'est-à-dire qui comptent plus d'une personne par pièce. Le graphique 11 montre que 22,4 % des membres des Premières Nations vivant dans une communauté habitent dans un logement qui compte plus d'une personne par pièce. Le surpeuplement est encore plus courant chez les Inuit, alors que plus d'une personne sur trois (37,5 %) vit dans un logement qui compte plus d'une personne par pièce. En comparaison, en dehors

Graphique 11

**Nombre de personnes par pièce, résidence dans une communauté (sauf pour les Inuit), Québec, 2016**

**SOURCE :** Statistique Canada, « Identité autochtone, nombre de personnes par pièce », Recensement de 2016, n° 98-400-X2016163 au catalogue.

des communautés, seuls 2,5 % des non-Autochtones vivent dans des résidences qui comptent plus d'une personne par pièce. Or, des études ont montré que la vétusté des logements et la promiscuité vécue dans de nombreuses communautés empêchaient les Autochtones de jouir pleinement des droits humains essentiels comme la santé, l'éducation et la sécurité, comme nous allons le voir maintenant<sup>24</sup>.

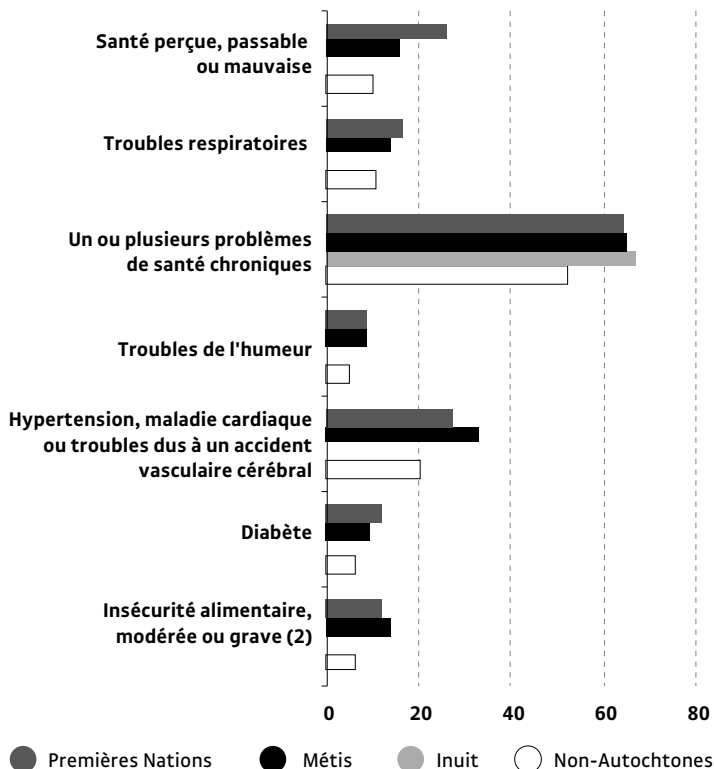
**ÉTAT DE SANTÉ**

Les inégalités socioéconomiques qui marquent les communautés autochtones se révèlent aussi à la lumière de leur état de santé. Selon l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC), au Québec, 26,0 % des Premières Nations et 15,8 % des Métis ont dit avoir un état de santé passable ou mauvais, contre 10,3 % des non-Autochtones (les résultats pour les Inuit sont trop peu fiables pour être présentés) pour la période 2011-2014<sup>25</sup>. Règle générale, les Autochtones sont plus nombreux à être aux prises avec divers problèmes de santé, comme on peut le voir au graphique 12, qui présente les résultats pour sept indicateurs en santé.

On constate ainsi que 64,3 % des membres des Premières Nations, 63,6 % des Métis et 66,9 % des Inuit disent avoir un ou des problèmes de santé chroniques, contre 52,1 % des non-Autochtones. Il est à noter que les personnes vivant dans les communautés et autres

Graphique 12

**Profil d'indicateur de la santé (en %), par identité autochtone, estimations de quatre ans, Québec, 2011-2014 (1)**



(1) Pour toutes ces données, sauf celles pour les non-Autochtones et celles se rapportant à la variable « un ou plusieurs problèmes de santé chronique », le coefficient de variation (CV) se situe entre 16,6 % et 33,3 %. Le CV est une mesure de l'écart entre une moyenne obtenue pour une variable et les données réelles qui s'y rapportent. Plus le CV est élevé, plus les données réelles s'éloignent de la moyenne, et plus il faut interpréter cette moyenne avec prudence, comme c'est le cas ici.

(2) Données pour la période 2007-2010.

**SOURCE :** Statistique Canada, Tableau 105-0512 « Profil d'indicateur de la santé, par identité autochtone, le groupe d'âge et sexe », Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes, 22 novembre 2017.

peuplements autochtones, ainsi que celles habitant dans les régions du Nunavik et des Terres-Cries-de-la-Baie-James au Québec sont exclues du champ de l'enquête, ce qui nous laisse croire que les résultats présentés ici surestiment l'état de santé moyen des Autochtones. En effet, comme nous l'avons vu, c'est précisément dans ces communautés et au Nunavik que les conditions d'habitation sont les plus déficientes.

À cela se rajoute le problème de l'insécurité alimentaire, qui est aussi plus présent au sein des communautés autochtones et plus particulièrement dans le Grand Nord québécois. En 2007-2010, ce problème touchait 12,2 %

des Premières Nations et 14 % des Métis de 12 ans et plus, contre 6 % des non-Autochtones. Les données de l'ESCC sur les Inuit n'étant pas assez fiables pour être présentées, nous pouvons nous rapporter à celles de l'Enquête auprès des peuples autochtones, réalisée en 2012 par Statistique Canada. On y apprend que 26,2 % des Inuit âgés de 6 ans et plus présentaient une sécurité alimentaire faible et 13,1 %, une sécurité alimentaire très faible<sup>26</sup>. Ces résultats ne sont pas étonnants lorsque l'on considère les conclusions de l'enquête sur le coût de la vie au Nunavik réalisée en 2017 par la Chaire de recherche du Canada sur la condition autochtone comparée de l'Université Laval, qui montre que le prix des aliments est 48,3 % plus élevé dans cette région que dans la ville de Québec (qui sert de base de comparaison dans cette étude), et que l'alimentation représente plus du tiers (37,4 %) des dépenses des ménages du Nunavik<sup>27</sup>.

Les moins bonnes conditions de santé sont en partie responsables des taux plus élevés de mortalité infantile<sup>a</sup> que l'on observe dans les communautés autochtones. Selon une étude de Statistique Canada publiée en 2015, entre 1989 et 2008, ce taux était de 6,2 pour 1 000 dans les communautés des Premières Nations, de 11,7 pour 1 000 chez les Cris et les Naskapis, et atteignait 18,7 pour 1 000 naissances chez les Inuit, un taux près de quatre fois supérieur à celui des non-Autochtones (4,9)<sup>28</sup>.

Enfin, il faut souligner l'ampleur considérable du suicide chez les communautés autochtones, un phénomène qui est malheureusement avéré depuis un certain temps déjà. En effet, la Commission royale sur les peuples autochtones publiait en 1995 un rapport spécial sur le suicide chez les Autochtones au Canada<sup>29</sup>. Elle faisait état d'un taux de suicide plus de trois fois plus élevé que chez les non-Autochtones, et un taux de cinq à six fois plus élevé pour les Autochtones âgés de 10 à 19 ans que pour les non-Autochtones du même groupe d'âge. La Commission faisait alors un constat affligeant :

Le fait que les Autochtones aient été dépossédés de leurs terres, aient perdu le contrôle sur leurs conditions de vie, aient vu leurs croyances et leur vie spirituelle anéanties et leurs institutions sociales et politiques affaiblies, ainsi que la discrimination raciale dont ils sont victimes, ont gravement entamé leur confiance et contribuent à les prédisposer au suicide, à l'automutilation et à d'autres formes d'autodestruction.

Il est difficile cependant de dresser un portrait à jour de la situation puisqu'il n'y a pas de collecte de données systématiques sur le suicide en fonction de l'identité autochtone. De plus, nous disposons de très peu de données

a Survenant de 0 à 364 jours après la naissance.

spécifiques au Québec. Selon un rapport préparé pour la Fondation autochtone de guérison, le taux de suicide chez les Premières Nations au Canada était de 24 par 100 000 habitants en 2000, un taux deux fois plus élevé que le taux général canadien<sup>30</sup>. Statistique Canada a aussi calculé qu'entre 2005 et 2007, le taux de suicide des jeunes âgés de 1 à 19 ans habitant dans les régions à forte concentration de membres des Premières Nations était de 30 pour 100 000 chez les garçons et de 26 pour 100 000 chez les filles, des chiffres qui dépassent largement le taux national de 11 pour 100 000<sup>31</sup>. De 1999 à 2003, le taux de suicide dans les régions inuites canadiennes était encore plus élevé (135 par 100 000 habitants), représentant plus de 10 fois le ratio national. Les communautés du Nord-du-Québec sont aussi frappées par ce fléau. Le taux de suicide au Nunavik était de 82 pour 100 000 en 2002<sup>32</sup>, et a subi une hausse en 10 ans pour atteindre 114 pour 100 000 pour la période 2009-2013, un taux 10 fois supérieur au taux canadien pour la même période (11 pour 100 000)<sup>33</sup>. En clair, bien que ces données indiquent que les taux de suicide varient beaucoup, selon la communauté, le groupe d'âge et le sexe notamment, on constate que, de manière générale, ce taux est toujours plus élevé que celui des non-Autochtones, indiquant une détresse plus grande au sein des nations autochtones et plus particulièrement chez les jeunes.

En résumé, l'accès déficient à des soins de santé, l'environnement social et physique défavorable de même que les carences alimentaires et les conditions d'habitation précaires, qui découlent de la pauvreté des communautés, sont parmi les facteurs responsables de l'état de santé globalement moins bon des Autochtones par rapport à celui des non-Autochtones<sup>34</sup>.

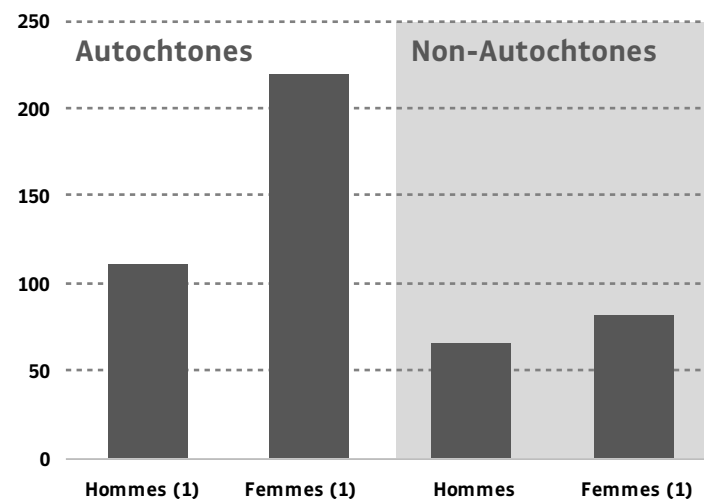
## Victimisation et justice

Afin de compléter le portrait des inégalités qui affectent les Autochtones, nous nous pencherons maintenant sur la violence vécue par ces communautés et la criminalité qui les touche, et ce, bien que nous n'ayons pas de données spécifiques pour le Québec. D'après les chiffres sur la victimisation issus de l'Enquête sociale générale, plus d'un Autochtone sur quatre (28 %) au pays affirme avoir été victime d'un des huit types d'infractions mesurés dans le cadre de l'Enquête sociale générale (ESG) en 2014, et ils sont plus susceptibles d'avoir subi plus d'un crime durant l'année<sup>35</sup>. Ce taux est cependant en recul par rapport à 2009, qui était alors de 38 %. En comparaison, 18 % des non-Autochtones disent avoir été victimes d'un crime violent en 2014.

Les Autochtones affichent aussi un taux de victimisation avec violence plus élevé que les non-Autochtones, soit un taux de 163 incidents pour 1 000 personnes contre 74 pour 1 000<sup>36</sup>. Ce taux grimpe à 220 pour 1 000 chez les femmes

Graphique 13

**Total des incidents de victimisation avec violence (taux pour 1000), personnes de 15 ans et plus, Canada, 2014**



(1) Le coefficient de variation se situe entre 16,6 % et 33,3 %, ce qui signifie qu'il faut interpréter ces données avec prudence.

**SOURCE :** Jillian Boyce, « La victimisation chez les Autochtones au Canada, 2014 », Juristat, Statistique Canada, n° 85-002-X au catalogue, 28 juin 2016, p. 29.

autochtones, comme on peut le voir au graphique 13. On observe par ailleurs un taux d'homicide de 7,2 victimes autochtones pour 100 000 Autochtones, contre un taux de 1,1 victime non autochtone pour 100 000 non-Autochtones.

Il faut souligner, comme le fait l'auteure du rapport sur la victimisation des Autochtones au Canada, que ce n'est pas le fait d'être Autochtone qui augmente les chances d'être victime d'un acte criminel. C'est « la présence accrue de facteurs de risque chez les Autochtones<sup>37</sup> » qui explique l'écart avec les non-Autochtones. Parmi ces facteurs, on compte : « être jeune, avoir un plus bas niveau de scolarité, être sans emploi, vivre dans une famille monoparentale ou être un enfant en famille d'accueil, éprouver un problème de santé mentale ou de toxicomanie, ou avoir eu des pensées suicidaires au cours de sa vie. » Autrement dit, les Autochtones ne sont pas plus violents que les non-Autochtones, mais parce que leurs communautés sont davantage frappées par des problèmes comme la pauvreté ou le manque d'accès à des services et des soins de santé adéquats, la criminalité y est plus fréquente.

Cela dit, pour les femmes, l'identité autochtone est bel et bien un facteur de risque supplémentaire qui augmente la probabilité qu'elles soient victimes. Les femmes autochtones sont trois fois plus nombreuses (10 %<sup>a</sup>)

a Coefficient de variation entre 16,6 % et 33,3 %.

que les femmes non autochtones (3 %) à se dire victime de violence conjugale, c'est-à-dire de comportements violents qui sont perpétrés dans le cadre d'une relation intime<sup>38</sup>. De plus, selon le rapport *Femmes au Canada* préparé par Statistique Canada, plus d'une femme sur 10 (11,3 %) portée disparue en 2011 était Autochtone, bien que les femmes d'identité autochtone ne représentent que 4 % de la population féminine canadienne<sup>39</sup>. On peut voir dans ce phénomène l'effet persistant du colonialisme et des mauvais traitements infligés aux Autochtones comme stratégie pour parvenir à leur assimilation<sup>40</sup>.

Pour ce qui est du rapport avec la justice, mentionnons que la proportion d'adultes autochtones (28 %) parmi les admissions en détention après condamnation en 2011-2012 était beaucoup plus élevée que leur poids dans la population canadienne (moins de 4 %)<sup>41</sup>. De plus, 39 % des jeunes de 12 à 17 ans admis en détention étaient des Autochtones, alors qu'ils ne représentaient que 7 % des adolescents des provinces et territoires ayant déclaré des données sur les admissions aux services correctionnels pour les jeunes. C'est même 49 % des adolescentes admises en détention qui étaient des Autochtones. Cela dit, soulignons que le Québec se démarque à ce chapitre, puisque au cours de la même période, seuls 3 % des adultes admis en détention dans la province étaient des Autochtones, une proportion proche de leur poids de 2 % dans la population. Seule l'Île-du-Prince-Édouard, qui a une population beaucoup plus faible, se trouve dans une situation similaire. Cette surreprésentation s'explique par les tendances soulignées plus haut en matière de criminalité, mais aussi par la discrimination que pratiquent les corps policiers et les services correctionnels, ainsi que par la dislocation des communautés, fruit de l'acculturation des peuples autochtones, qui nuit à la réhabilitation des délinquants<sup>42</sup>.

## Conclusion

Cette note a mis en lumière les inégalités entre les Autochtones au Québec et la population non autochtone. Certes, nous n'avons pu tenir compte de la réalité spécifique de chacune des nations présentes sur le territoire. Les conditions de vie des Anishnabe du lac Simon n'ont rien à voir avec celles des Hurons-Wendats de Wendake, tout comme le quotidien des Innus de Uashat-Maliothenam est à mille lieues de celui des Mohawks de Kanesatake. Au-delà de leurs différences, les Autochtones au Québec ont cependant en commun d'être défavorisés par rapport aux non-Autochtones lorsque l'on considère divers aspects de leur existence individuelle et collective.

La précarité des conditions de vie dans plusieurs communautés et dans le Grand Nord, la difficulté d'accès à des denrées alimentaires de qualité et abordables, tout

comme la détérioration des milieux de vie entraînée par les bouleversements climatiques, ont des impacts tant sur la santé physique et mentale des populations autochtones que sur leurs relations interpersonnelles. Les traumatismes causés par le colonialisme, la stigmatisation et le racisme, de même que la perte d'identité liée à la dépréciation de la culture traditionnelle, nuisent depuis trop longtemps au bien-être des Autochtones. Combinés, ces facteurs minent leur capacité à réaliser leur plein potentiel et à assurer en toute autonomie leur subsistance.

Pour toutes les raisons mises en lumière précédemment, il importe que les membres des communautés autochtones aient accès à des services, tant en matière de santé, d'éducation que de logement ou autre, qui soient adaptés à la réalité de chacune des communautés, d'autant plus que, tel que nous l'avons souligné, la population autochtone connaît une forte croissance. À cet effet, le Tribunal canadien des droits de la personne a conclu en 2016 que le gouvernement fédéral opérait une discrimination à l'égard des enfants autochtones vivant dans des réserves et leur famille, étant donné qu'ils n'ont pas accès au même niveau de services que les autres enfants canadiens, alors même que leurs besoins sont plus grands<sup>43</sup>.

Au Québec, la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics (CERP) a été mise sur pied par le gouvernement en 2016 et doit déposer son rapport à la fin de 2018. Le mandat de la Commission présidée par le juge Jacques Viens est « d'identifier les causes sous-jacentes à toute forme de violence, de discrimination systémique et de traitements différents qui pourraient exister à l'égard des Autochtones dans le cadre de la dispensation de certains services publics au Québec ». Il faudra prêter attention aux recommandations qui émaneront de cet exercice et s'assurer qu'elles soient appliquées. Comme pour les immigrants et les personnes racisées, on ne peut se contenter de compter sur le marché du travail pour assurer la sécurité financière des Autochtones et résoudre les autres problèmes qui les touchent de manière disproportionnée.

Le portrait des inégalités dressé ici nous rappelle que les rapports coloniaux imposés par les non-Autochtones ont eu des conséquences qui font figure de triste héritage pour les communautés autochtones, qui sont plus que jamais en quête de dignité et de bien-être.

Il importe en ce sens d'appuyer les initiatives des communautés touchées, tant les autorités locales que les citoyens et les citoyennes, dans l'élaboration de solutions à ces multiples problèmes afin de ne pas reproduire les erreurs du passé et de ne pas imposer des pratiques qui ne respectent pas la culture et les réalités des peuples autochtones.

## Notes de fin de document

- 1 « Pensionnats indiens », *Encyclopédie canadienne*, [www.encyclopediecanadienne.ca/fr/article/pensionnats/](http://www.encyclopediecanadienne.ca/fr/article/pensionnats/).
- 2 Emmanuelle Latraverse, « Pensionnats autochtones : un génocide culturel, dit la Commission de vérité et réconciliation », *ici-radio-canada.ca*, 2 juin 2015, [ici.radio-canada.ca/nouvelle/723529/pensionnats-autochtones-genocide-culturel-selon-commission-verite-reconciliation](http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/723529/pensionnats-autochtones-genocide-culturel-selon-commission-verite-reconciliation).
- 3 « Pensionnats recensés par la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens », Commission de vérité et réconciliation du Canada, [www.trc.ca/websites/trcinstitution/index.php?p=25](http://www.trc.ca/websites/trcinstitution/index.php?p=25).
- 4 Brian McDonough, « Le drame des pensionnats autochtones », *Relations*, n° 768, novembre 2013, [cif.qc.ca/revue-relations/publication/article/le-drame-des-pensionnats-autochtones/](http://cif.qc.ca/revue-relations/publication/article/le-drame-des-pensionnats-autochtones/).
- 5 Paula Arriagada, « Les femmes des Premières Nations, les Métisses et les Inuites », *Femmes au Canada : rapport statistique fondé sur le sexe*, Statistique Canada, n° 89-503-X au catalogue, 23 février 2016.
- 6 Daniel Wilson et David Macdonald, *The income gap between Aboriginal peoples and the rest of Canada*, Centre canadien de politiques alternatives, Ottawa, avril 2010.
- 7 Daniel Wilson et David Macdonald, *Shameful Neglect. Indigenous Child Poverty in Canada*, CCPA, Ottawa, 2016, [www.policyalternatives.ca/publications/reports/shameful-neglect](http://www.policyalternatives.ca/publications/reports/shameful-neglect).
- 8 Bureau du vérificateur général du Canada, *Le point de la vérificatrice générale du Canada*, « Chapitre 4 — Les programmes pour les Premières nations dans les réserves », juin 2011, [www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/parl\\_oag\\_201106\\_04\\_f\\_35372.html](http://www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/parl_oag_201106_04_f_35372.html).
- 9 Bureau du vérificateur général du Canada, *Rapports du vérificateur général du Canada*, automne 2016.
- 10 Commission canadienne des droits de la personne, *Rapport sur les droits à l'égalité des Autochtones*, juin 2013, p. 3.
- 11 Report of the Special Rapporteur on the rights of indigenous peoples, James Anaya. *The situation of indigenous peoples in Canada*, 4 juillet 2014, [unsr.jamesanaya.org/docs/countries/2014-report-canada-a-hrc-27-52-add-2-en.pdf](http://unsr.jamesanaya.org/docs/countries/2014-report-canada-a-hrc-27-52-add-2-en.pdf).
- 12 Ralph-Bonet Sanon, « Autochtones et non-Autochtones : l'écart persiste », *ici.radio-canada.ca*, 12 mai 2014, [ici.radio-canada.ca/nouvelle/666820/rapport-james-anaya-onu-peuples-autochtones](http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/666820/rapport-james-anaya-onu-peuples-autochtones).
- 13 Statistique Canada, « Dictionnaire du recensement 2016 », *Recensement de 2016*, n° 98-301-X au catalogue, 16 novembre 2017.
- 14 Guillaume Bourgault-Côté et Marie Vastel, « Des "Indiens" à part entière », *Le Devoir*, vendredi 15 avril 2016.
- 15 Anna Cristina D'Addio et Marco Mira d'Ercole, « Trends and Determinants of Fertility Rates. The Role of Policies », *OECD Social, Employment and Migration Working Papers*, n° 27, OCDE, Paris, 2005, [www.researchgate.net/profile/Anna\\_Cristina\\_Daddio/publication/5205781\\_Trends\\_and\\_Determinants\\_of\\_Fertility\\_Rates\\_The\\_Role\\_of\\_Policies/links/55b0bc308ae32092e072e9b.pdf](http://www.researchgate.net/profile/Anna_Cristina_Daddio/publication/5205781_Trends_and_Determinants_of_Fertility_Rates_The_Role_of_Policies/links/55b0bc308ae32092e072e9b.pdf).
- 16 Paula Arriagada, « Les femmes des Premières Nations, les Métisses et les Inuites », *op.cit.*
- 17 Vincent Champagne, « Les Autochtones plus nombreux et plus urbains, mais aussi plus pauvres », *ici.radio-canada.ca*, 25 octobre 2017, [ici.radio-canada.ca/nouvelle/1063272/recensement-2016-statistique-canada-peuples-autochtones](http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1063272/recensement-2016-statistique-canada-peuples-autochtones).
- 18 Régent Chamard, « Portrait des Premières Nations et des Inuits (sic) sur le marché du travail au Québec », Comité consultatif des Premières Nations et des Inuit sur le marché du travail, janvier 2013, [www.ccpnimt-fnilmac.com/publica/fr1.pdf](http://www.ccpnimt-fnilmac.com/publica/fr1.pdf).
- 19 Statistique Canada, Tableau 576-0003, 576-0004, 576-0007 et 576-0008, *Enquête auprès des peuples autochtones*, 2012.
- 20 Statistique Canada, « Identité autochtone, situation de faible revenu de personne, indicateurs de faible revenu », *Recensement de 2016*, produit n° 98-400-X2016173 au catalogue de Statistique Canada, 25 octobre 2017.
- 21 *Ibid.*
- 22 *Ibid.*
- 23 Statistique Canada, « Dictionnaire du recensement 2016 », *Recensement de 2016*, n° 98-301-X au catalogue, 16 novembre 2017.
- 24 FRAPRU, *Urgence en la demeure. Rapport de la Commission populaire itinérante sur le droit au logement*, mars 2013, p. 20-22, [www.frapru.qc.ca/wp-content/uploads/2013/11/RapportFinalComple.pdf](http://www.frapru.qc.ca/wp-content/uploads/2013/11/RapportFinalComple.pdf).
- 25 Statistique Canada, Tableau 105-0512 « Profil d'indicateur de la santé, par identité autochtone, le groupe d'âge et sexe », *Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes*, 22 novembre 2017.
- 26 Statistique Canada, Tableau CANSIM 577-0009, *Enquête auprès des peuples autochtones*, 2012.
- 27 Gérard Duhaime (dir.), « Le coût de la vie est plus élevé au Nunavik », *Bulletin statistique du Nunavik*, Chaire de recherche du Canada sur la condition autochtone comparée, Université Laval, Québec, n° 9F, février 2017, [www.chaireconditionautochtone.fss.ulaval.ca/documents/pdf/Nunivaat\\_Journal-FeV2017\\_FR-In-VF.pdf](http://www.chaireconditionautochtone.fss.ulaval.ca/documents/pdf/Nunivaat_Journal-FeV2017_FR-In-VF.pdf).
- 28 Nicolas L. Gilbert, Nathalie Auger et Michael Tjepkema, *La mortalité infantile et la mortalité dans les communautés autochtones du Québec*, Statistique Canada, n° 82-003-X au catalogue, vol. 26, n° 02, 18 février 2015.
- 29 Nancy Miller Chenier, *Le suicide chez les autochtones : Le rapport de la commission royale*, Bibliothèque du Parlement, 23 février 1995, [lop.parl.ca/content/lop/researchpublications/mr131-f.htm](http://lop.parl.ca/content/lop/researchpublications/mr131-f.htm).
- 30 Laurence J. Kirmayer et al., *Suicide chez les Autochtones au Canada*, Fondation autochtone de guérison, 2007, p. 16, [www.fadg.ca/downloads/le-suicide.pdf](http://www.fadg.ca/downloads/le-suicide.pdf).
- 31 *Stratégie nationale de prévention du suicide chez les jeunes Autochtones*, Santé Canada, 2013, [www.canada.ca/fr/sante-canada/services/sante-premieres-nations-inuits/rapports-publications/promotion-sante-strategie-nationale-prevention-suicide-jeunes-autochtones.html](http://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/sante-premieres-nations-inuits/rapports-publications/promotion-sante-strategie-nationale-prevention-suicide-jeunes-autochtones.html).
- 32 Laurence J. Kirmayer et al., *op. cit.*
- 33 Inuit Tapiriit Kanatami, *National Inuit Suicide Prevention Strategy*, 2016, p. 10, [www.itk.ca/wp-content/uploads/2016/07/ITK-National-Inuit-Suicide-Prevention-Strategy-2016.pdf](http://www.itk.ca/wp-content/uploads/2016/07/ITK-National-Inuit-Suicide-Prevention-Strategy-2016.pdf).
- 34 Conseil canadien de la santé, *L'état de santé des Premières Nations, des Métis et des Inuits du Canada*, janvier 2005, p. 20-26, [publications.gc.ca/collections/collection\\_2012/ccs-hcc/H174-37-2005-1-fra.pdf](http://publications.gc.ca/collections/collection_2012/ccs-hcc/H174-37-2005-1-fra.pdf).
- 35 Jillian Boyce, « La victimisation chez les Autochtones au Canada, 2014 », *Juristat*, Statistique Canada, n° 85-002-X au catalogue, 28 juin 2016, p. 6.
- 36 *Ibid.*, p. 27.
- 37 *Ibid.*

- 38 Ibid., p. 15.
- 39 Paula Arriagada, « Les femmes des Premières Nations, les Métisses et les Inuites », *op.cit.*, p. 24, 23.
- 40 Julie Perreault, « Femmes autochtones : la violence coloniale et ses avatars », *Relations*, n° 789, mars-avril, 2017, p. 19-21.
- 41 Statistique Canada, *Un aperçu des statistiques sur les Autochtones : 2<sup>e</sup> édition*, 2015, p. 31-32, [www.statcan.gc.ca/pub/89-645-x/2015001/justice-fra.htm](http://www.statcan.gc.ca/pub/89-645-x/2015001/justice-fra.htm).
- 42 Carol LaPrairie, *Les services correctionnels pour autochtones au Canada*, Affaires correctionnelles pour autochtones, Ministère du Solliciteur général, 1996, [www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/xmng-brgnl-crrctns/index-fr.aspx](http://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/xmng-brgnl-crrctns/index-fr.aspx).
- 43 Joyce Napier, « Les enfants autochtones discriminés par le fédéral », *ici.radio-canada.ca*, 26 janvier 2016, [ici.radio-canada.ca/nouvelle/761671/tribunal-droits-discrimination-autochtones](http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/761671/tribunal-droits-discrimination-autochtones).





Institut de recherche  
et d'informations  
socioéconomiques

INSTITUT DE RECHERCHE ET D'INFORMATIONS SOCIOÉCONOMIQUES  
1710, rue Beaudry, bureau 3.4, Montréal (Québec) H2L 3E7  
514.789.2409 • [iris-recherche.qc.ca](http://iris-recherche.qc.ca)

Imprimé **ISBN 978-2-924727-36-2**  
PDF **ISBN 978-2-924727-37-9**

L'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS), un institut de recherche indépendant et progressiste, a été fondé à l'automne 2000. Son équipe de chercheur-e-s se positionne sur les grands enjeux socioéconomiques de l'heure et offre ses services aux groupes communautaires et aux syndicats pour des projets de recherche spécifiques.